

LE TRAIL DU VOUAN - 2^{ème} édition

Règlement & Déroulement de la Course

Samedi 04 MAI 2024

1. ORGANISATION :

Elle est conforme aux règlements de la CDCHS <http://comite74.athle.com/> et de la FFA.

L'Association d'Athlétisme Multi-Sports (AMS) et VA Sport Santé organisent, après autorisation de Monsieur le Maire, un Trail sur la commune de Viuz en Sallaz.

LE TRAIL DU VOUAN est classé « trail court » :

Départ : Stade de Viuz en Sallaz

Arrivée : Stade de Viuz en Sallaz

Le Trail du Vouan comporte les courses suivantes :

DEPART	TYPES DE COURSES
MATIN 9H30 - 10H30	15 KM SOLO (D+616M)
	15 KM BINOME
	12 KM SOLO (D+440M)
	12 KM BINOME
	12 KM MARCHE NORDIQUE (D+440M)
	6 KM MARCHE NORDIQUE (D+137M)
APRES - MIDI 14H00 - 18H30	BABY 400 M DE 3 A 5 ANS
	ENFANT 1,5 KM DE 6 A 10 ANS
	ADOS 3KM A PARTIR DE 11 A 17 ANS
	FAMILLES 3 KM 2 PERSONNES
	QUADRADOS OBSTACLES

2. HORAIRES DE DÉPART :

9h30 sur la ligne de départ au stade du trail.

Les courses sont ouvertes à tous, hommes et femmes, classes Junior à Master licenciés ou non (avec certificat médical OBLIGATOIRE pour toutes les courses sauf décharge pour les Babys).

3. CHRONOMÉTRAGE :

Par puces jetables, assuré par la société OPEN CHRONO, chronométrateur agréé par la Fédération Française d'Athlétisme (sauf marche nordique et quadrados).

4. DROIT A L'IMAGE :

En s'inscrivant à l'une des épreuves de la course, chaque participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement.

5. TRANSPORT :

Des parkings publics gratuits sont à disposition des concurrents autour du stade et de la salle des fêtes.

6. INSCRIPTION :

Les courses sont ouvertes à tous, hommes et femmes, classes Junior à Master licenciés ou non (avec certificat médical OBLIGATOIRE pour toutes les courses sauf décharge pour les Babys) sans quoi l'inscription ne pourra pas être admise et le coureur ne pourra pas participer à la course.

La participation aux épreuves est subordonnée à :

- a) la présentation d'une licence sportive valide délivrée par la FFA, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition exonère le certificat médical.
- b) Sinon, la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, de moins d'un an à la date de la course **est obligatoire** (sauf décharge pour les baby).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **de moins d'un an à la date de la course** même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté et signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Cette clause de conformité est une condition sine qua none de la validation définitive de l'inscription du concurrent ou de la concurrente sur le site OPEN CHRONO.

LE PRIX DE VOTRE INSCRIPTION COMPREND :

- Le droit de courir en sécurité,
- Le chronométrage par puces électroniques et l'affichage instantané des résultats à l'arrivée,
- Les ravitaillements,
- La fourniture de récompenses pour les 3 premiers des courses.

7. REMISE DES DOSSARDS :

Pour toutes les courses du Trail du Vouan, la remise des dossards aura lieu :
au Stade de Football - 379 Route de Boisings, 74250 Viuz-en-Sallaz,
le samedi 04 de 08h à 09 heures pour les courses du matin, et à partir de 13h00 pour les courses de l'après-midi.

Les dossards ne pourront être retirés que sur présentation d'une pièce d'identité

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité ; le numéro de dossard, placé devant soi lors de la course, doit être entièrement lisible, sous peine de disqualification.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation.

8. EFFETS PERSONNELS :

Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

9. TARIFS DES INSCRIPTIONS :

Les engagements et paiements se font **exclusivement** par internet avant **le mardi 30 Avril 2024 à Minuit**.

	TARIF	INTERNET	SUR PLACE
MATIN 9H30 - 10H30	15 KM SOLO	25	30
	15 KM BINOME	40	50
	12 KM SOLO	20	25
	12 KM BINOME	30	40
	12 KM MARCHE NORDIQUE	15	20
	6 KM MARCHE NORDIQUE	10	15
APRES - MIDI 14H00 - 18H30	BABY 400 M DE 3 A 5 ANS	5	5
	ENFANT 1,5 KM DE 6 A 10 ANS	5	5
	ADOS 3KM A PARTIR DE 11 A 17 ANS	5	5
	FAMILLES 3 KM 2 PERSONNES	10	10
	QUADRADOS	30	35

Veillez joindre obligatoirement (loi du 25/03/99) pour les inscriptions sur place :

- pour les non licenciés : la copie certifiée conforme du certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an
- pour les licenciés : la photocopie de la licence 2024.

Aucune photocopie ne pourra être faite sur place, les documents seront gardés par l'organisateur de la manifestation.

L'organisateur informe que les concurrents ont intérêt à souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du Code du Sport)

Attention : toute inscription sans paiement, sans certificat, ou avec licence incomplète ne sera pas prise en considération.

10. ANNULATION :

En cas de force majeure ou autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve, sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement. Le seul cas recevable est celui lié à la présentation d'un certificat médical antérieur de plus de dix jours au jour de la course.

11. PARCOURS – BALISAGE – ABANDON - RAVITAILLEMENT -- MATERIEL ET ATTITUDE RESPONSABLE.

La course emprunte de petits sentiers de montagne, traversant tantôt des prés verdoyants tantôt des forêts et clairières ombragées.

Vous jouirez d'une superbe vue sur le bassin du Genevois, admirerez les monts du Jura et du côté Est une vue grandiose sur la chaîne du Mont blanc.

Le parcours est vallonné, fait sur la première partie de montées constantes pour un total de dénivelé positif d'environ 600 mètres (pour le parcours le plus long) . Il emprunte très majoritairement des sentiers larges de moyenne montagne, mais aussi des zones d'alpages, et des sentiers étroits avec quelques zones à dominante rocheuse. Soyez attentifs où vous mettez les pieds.

Des ravitaillements variés, en eau et aliments solides à mi parcours.

Le Vouan reste une montagne. Le parcours traverse des sentiers comportant des risques de chutes. Soyez prudents, restez concentrés et restez bienveillants vis-à-vis des autres concurrents. Prenez le temps de voir ce qui se passe autour de vous. Respectez les consignes des signaleurs et respectez notre belle nature.

Le parcours empruntant des zones de pâturage, il se peut que des troupeaux soient à proximité immédiate du parcours. Soyez vigilants.

Le matériel recommandé est le suivant : poche à eau ou bidon, réserve alimentaire, sifflet, téléphone portable chargé, et tenue adaptée aux conditions climatiques et au type de sentiers montagneux traversés.

Les bâtons sont autorisés.

En cas d'abandon, et après avoir rendu son dossard, soit le coureur rentre par ses propres moyens, et l'organisation se dégage de toute responsabilité pour son retour.

L'organisation est particulièrement vigilante à la qualité des ravitaillements (bio et local), ainsi que sur le fait de limiter son impact sur l'environnement, des poubelles AVEC TRI sont à votre disposition sur les points de départ, points de ravito, et d'arrivée.

Ne jetez rien en dehors de ces points de collectes. Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur le parcours s'expose à une élimination immédiate de l'épreuve.

Amis accompagnateurs : respecter les zones autorisées au public, respectez les bénévoles et regroupez-vous pour former des voitures complètes.

12. SÉCURITÉ :

Elle est assurée par un médecin et du personnel médical présents sur le parcours.

Les secouristes assureront les secours en cas de besoin, et en relais avec le SMUR, et les autres services de santé. Régulé par le Centre 15 assurant le choix des vecteurs d'intervention et d'évacuation nécessaires. L'organisation a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande de l'autorisation administrative.

Les secouristes en charge sont : ANNECY SAUVETAGE SECOURISME

L'organisation recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

13. SANITAIRES :

Des sanitaires seront à disposition en nombre mesuré, au point de départ, d'arrivée.

14. RÉCOMPENSES :

Les remises de prix, aux coureurs présents, auront lieu au stade. Lots et récompenses aux meilleurs selon la description ci-dessous.

Catégories récompensées (sans cumul) :

- les trois premiers Hommes
- les trois premières Femmes
- tirage au sort des dossards sera effectué à la fin des épreuves donnant droit à un lot.

15. ENGAGEMENT :

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (figurant sur Internet ou disponible sur simple demande) et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

16. LES BÉNÉFICES :

Une partie des bénéfices de cette manifestation seront reversés au profit de l'association **PANACH**.



P.A.N.A.C.H.

Physical Activity and Nutrition Against Cancer and for Health